



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mai 2022

Le lundi 16 mai 2022 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. LORVELLEC Daniel, M. HUITOREL Ronan, M. TREUSSARD Mickaël, Adjoint

M. DUBOIS Alain, M. JONIAUX Anthony, Mme LARUE Karine, Mme LE BOURHIS Stéphanie, Mme MINI Anne, M. MONNOT Laurent, M. LE CAM Gilles, Mme OLLIVIER Martine

Absents excusés : Mme GUERN Anaïs (procuration à M. TREUSSARD), LE DU Pyere-Yves,

Secrétaire de séance : M

Date de convocation : 10/05/2022

Date de publication : 18/05/2022

Délibération 23/2022 : Avis sur un projet de centrale photovoltaïque à Pempoulglas

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable au projet de centrale photovoltaïque à Pempoulglas présenté par M. Haguët de l'entreprise Renesola Power (12 voix pour et 2 abstentions).

Le projet est prévu sur la parcelle ZR 7 sur une surface exploitable de 12 ha. La puissance estimée de cette centrale est de 10 MWc.

La mise en service pourrait intervenir d'ici à 3 ans si le projet obtient toutes les autorisations nécessaires.

Délibération 24/2022 : Projet de centrale photovoltaïque à St Jean : Modification de la durée du bail

Le Conseil Municipal a approuvé la nouvelle modification de la durée du bail emphytéotique pour la location du terrain pour le projet photovoltaïque (40 ans).

Délibération 25/2022 : Avis sur une demande de Déclaration Préalable n° DP 022 202 22 A0004

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à la demande de déclaration préalable n° DP 022 202 22 A0004.

Le projet prévoit l'extension d'une habitation principale au lieu-dit Gonervan en Plévin. L'extension prévue étant supérieure à 30% de l'existant, l'article L. 111-4 4^{ème} alinéa du code de l'urbanisme précise que le Conseil Municipal doit donner un avis motivé pour autoriser la construction.

La surface existante de la propriété est de 44 m² et le projet d'extension fait 19.80 m² (soit 45%). Après extension, la surface totale de la maison ne sera que de 63.80 m².

Considérant que la surface existante est très petite,
Considérant que l'extension prévue est destinée à la création d'une chambre au rez-de-chaussée et d'une salle d'eau, la santé du demandeur ne lui permettant plus de monter à l'étage,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que cette propriété est la résidence principale du demandeur et que sans ce projet il ne pourra plus rester à son domicile,
 Considérant que le projet n'est pas de nature à porter atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publiques et qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques,

Délibération 26/2022 : Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Le Conseil municipal a émis un avis favorable à la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée et de délibérer sur l'inscription à ce plan des chemins concernés. (13 voix pour et 1 abstention)

Vu l'article L 361.1 du Code de l'Environnement,

Cette mise à jour prévoit l'inscription des itinéraires de randonnée figurant au plan annexé au PDIPR, l'inscription des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux.

La commune s'engage à

- ne pas aliéner le chemins ruraux inscrits au plan ;
- proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée.

Délibération 27/2022 : Acquisition de matériels divers pour la cantine municipale

Le Conseil Municipal a approuvé :

- le devis de l'entreprise GITEM pour l'acquisition d'un robot multifonctions et l'accessoire éminceur/râpe pour un montant de 915 € HT ;
- le devis de l'entreprise Comptoir de Bretagne pour l'acquisition de divers ustensiles, d'étagères et d'une plonge 2 bacs avec douchette pour un montant de 1 930.48 € HT ;

Délibération 28/2022 : Décision modificative n° 1 : Budget Commune

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>Section d'investissement</u>		
<u>Dépenses</u>		
2313-10013 : Aménagements des abords du cimetière	4 500 €	
2188-10001 : Acquisition de matériel		4 500 €

Délibération 29/2022 : Décision modificative n° 1 : Budget Assainissement

	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<u>Section de fonctionnement</u>		
<u>Dépenses</u>		
6817-042 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	200 €	
6817 : Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants		200 €



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération 30/2022 : Actualisation du Programme de Voirie 2022

L'entreprise PIGEON, qui a obtenu le marché du programme de voirie 2022, a demandé, lors de la réunion de préparation de chantier du 28 avril, une indemnité pour compenser la perte due à l'augmentation du prix du bitume.

La circulaire Castex du 30 mars 2022, prévoit que lorsque l'état d'imprévision est caractérisé, le montant de l'indemnité doit être déterminé au cas par cas.

Le groupement de commande pour les travaux de voirie a décidé que l'entreprise devait réaliser le chantier conformément au cahier des charges et qu'un point sera effectué en fin de chantier.

L'entreprise devra fournir des justificatifs d'augmentation du bitume pour prétendre à une indemnité.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions du groupement de commande pour les travaux de voirie concernant la demande d'indemnité de l'entreprise PIGEON.

Délibération 31/2022 : Point à temps automatique

Le Conseil Municipal a approuvé l'offre de l'entreprise EUROVIA pour la réalisation du Point à Temps Automatique au tarif de 945 € HT la tonne et 420 € HT la ½ journée de balayage.

Délibération 32/2022 : Acquisition de 3 réfrigérateurs et d'un micro-ondes

Le Conseil Municipal a approuvé le devis du magasin BUT pour l'acquisition de 3 réfrigérateurs et d'un micro-ondes pour un montant total de 649.97 € HT (soit 779.96 € TTC).

Délibération 33/2022 : Vente du tracteur Renault et de l'épareuse

Suite à la livraison du nouveau tracteur Arion, le Conseil Municipal a décidé de mettre en vente l'ancien tracteur ainsi que l'épareuse.

Ils seront proposés au prix de départ de 10 000 €.

Les offres, sous pli cacheté, devront être transmises en mairie avant le 20 juin 2022 à 12 heures.

Le Conseil Municipal retiendra la meilleure offre parmi celles reçues avant ce délai.

Un jour de visite sera prévu le samedi 11 juin de 10 heures à 12 heures au service technique de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,

*Caractère exécutoire certifié
par transmission de la présente délibération
à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 18/05/2022
et affichage en mairie le 18/05/2022*